

Berne, le 17 mars 2023

Admission des médecins

Position de mfe sur l'introduction urgente de l'exception à l'obligation d'avoir exercé dans un établissement suisse reconnu de formation postgraduée pendant trois ans

En raison de la pénurie de médecins, notamment de médecins de famille et pédiatres, le Parlement a adopté début mars une révision urgente de l'art. 37 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), qui entrera en vigueur le 18 mars 2023 et qui sera limitée à fin 2027. Cette disposition permet aux cantons d'accorder des exceptions en cas de couverture insuffisante dans les domaines de spécialité suivants : médecine interne générale, médecin praticien, pédiatrie, ainsi que la psychiatrie et la psychothérapie d'enfants et d'adolescents. mfe prend acte de cette décision, qui vise à remédier à la situation actuellement tendue au niveau de la prise en charge des patient-e-s. Cette décision n'apporte néanmoins qu'une aide ponctuelle et à court terme. mfe attend des politiques qu'elles prennent leurs responsabilités en matière de planification de la relève et que les cantons assument leur tâche dans la planification des soins.

La pénurie de médecins de famille et de l'enfance est un sujet au cœur du travail de mfe et nous communiquons sur le sujet depuis de nombreuses années déjà, notamment sur la base des résultats des études [« Work Force » sur la médecine de famille](#) publiées chaque cinq ans depuis 2005, mandatées par mfe auprès du Centre universitaire de médecine de premiers recours des deux Bâles. Raison pour laquelle mfe regrette la situation d'urgence actuelle et les décisions à courte vue qui en découlent.

La qualité et sécurité des soins doivent rester la priorité dans tous les domaines de spécialité

mfe s'est toujours engagée en faveur de la qualité et sécurité des soins, raison pour laquelle mfe a soutenu la législation entrée en vigueur il y a une année seulement (janvier 2022), selon laquelle les médecins doivent entre autres avoir travaillé pendant 3 ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgraduée et disposer des connaissances linguistiques nécessaires pour être autorisé à facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Des médecins de famille et pédiatres bien formés permettent une prise en charge optimale des patient-e-s et contribuent à réduire les coûts de la santé. mfe regrette que cette nouvelle disposition n'apporte qu'une aide ponctuelle et à courte vue : des pénuries apparaissent également dans d'autres domaines, elles ne pourront pas être évitées ou réduites à long terme par ces mesures. De plus, pour mfe, il est essentiel de maintenir la même qualité dans tous les domaines de spécialité, or cette disposition a pour conséquence de dévaloriser le titre de spécialiste en médecine interne générale et en pédiatrie.

Il aurait été plus pertinent d'autoriser des exceptions dans tous les domaines de spécialité de telle sorte qu'en cas de pénurie avérée dans n'importe quel domaine de spécialité, des exceptions ponctuelles soient possibles. Cela aurait notamment permis de mieux tenir compte

des régions périphériques qui se trouvent déjà en situation difficile sans faire de compromis sur la qualité.

Une exception limitée dans le temps

La disposition urgente entrera en vigueur le 18 mars 2023 et sera limitée à fin 2027. Durant ces plus de 4 ans, mfe demande aux autorités politiques de prendre leurs responsabilités en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse et courageuse en matière de relève, permettant à la Suisse de relever le défi de pénurie, notamment en médecine de famille et de l'enfance, connu depuis longtemps, mais aussi prévisible dans d'autres disciplines. Il est éthiquement insoutenable qu'un pays tel que la Suisse compte sur une main d'œuvre étrangère pour pouvoir s'offrir une couverture médicale suffisante. En 2021, 42% des titres de formation postgraduée ont été délivrés à des personnes venant de l'étranger, et pour les diplômes reconnus, ce chiffre est de 71%. Ainsi, la dépendance de la Suisse envers l'étranger ne cesse d'augmenter ([OFSP, Statistiques des médecins](#)). 34,4% des médecins en exercice en Suisse sont d'origine étrangère ([Statistique médicale de la FMH, 2021](#)). Les cantons ont également leur part de responsabilité. mfe leur demande d'assumer leurs tâches en matière de planification des soins.

Miser sur des solutions durables

Les chiffres de l'évaluation des données des cabinets médicaux ([MOKKE 2015-2021](#)) montrent que les médecins de famille et de l'enfance travaillent de manière efficace et économique. Différentes mesures dans le domaine de la formation pré- et postgraduée, de la collaboration interprofessionnelle et des nouveaux modèles de temps de travail sont en ligne de mire afin que la médecine de famille et de l'enfance reste le pilier central du système de santé suisse. Si la Suisse n'investit pas maintenant dans les ressources nécessaires pour assurer une relève en médecine de famille et de l'enfance en suffisance et de qualité, c'est l'ensemble du système qui en pâtira.